

DECRET N° 95-162 DU 4 Septembre 1995

portent nomination de Monsieur LIKEBA
Jean François en qualité de directeur
administratif et financier à l'Agence
Nationale de l'Aviation Civile.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 78-288 du 14 avril 1978 portant création et attributions de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-32 du 2 février 1995 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres

D E C R E T :

Article premier : Monsieur LIKEBA Jean François, Administrateur en Chef des Services Administratifs et Financiers de 3^e échelon, est nommé Directeur Administratif et Financier à l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

.../...

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur LINEBA Jean François, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 4 Septembre 1995



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,



- Séraphin G O M P E T.-